



PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 JUILLET 2026

COMMUNE DE COUVRON-ET-AUMENCOURT

La réunion a débuté le 6 juillet 2026 à 19h30 sous la présidence du Maire, Monsieur COIGNOUX Grégory.

Membres présents :

Monsieur COIGNOUX Grégory - Maire ; Madame MENUS Sophie ; Monsieur ROGER Benoît – Adjoints
Monsieur BRAAS Eric, Monsieur FIN Sébastien, Monsieur MENUS Romuald, Madame OHLERT Annick, Madame
PARMENTIER Thérèse, Monsieur PAWLICKI Olivier, Madame PONTHEU Pauline,

Membres absents représentés :

Madame BARBAUX-DREUX Marie (Pouvoir donné à Mme MENUS Sophie) / Madame CARMELLE Sylvie (Pouvoir donné
à M. ROGER Benoît) / Madame RIBEIRO Carole (Pouvoir donné à Mme OHLERT Annick) / Monsieur STRONA Franck
(Pouvoir donné à M. COIGNOUX Grégory).

Secrétaire de séance : Monsieur Benoît ROGER

Ordre du jour :

Informations

Point information sur la fête du 14 juillet (Invitation des présidents d'association : Mme LEBLOND Dominique et
M. FIN Sébastien)

Bilan délégations au Maire

La SEDA : PLAN mis à jour

2026_052- Adoption du procès-verbal du Conseil municipal du 5 juin 2026

2026_053- Adoption du procès-verbal de la commission communication du 5 juin 2026

2026_054- Adoption du procès-verbal de la commission des travaux du 29 juin 2026

2026_055- Choix d'un assistant à maîtrise d'ouvrage pour délégation du service public d'eau potable

2026_056- Contrat d'apprentissage en espace vert

2026_057- Attribution de la subvention de fonctionnement pour l'année 2026 au club de football

2026_058- Redevance occupation du domaine public : GRDF

Questions diverses

**Point information sur la fête du 14 juillet (Invitation des présidents d'association : Mme LEBLOND Dominique et
M. FIN Sébastien.**

Début des festivités par la retraite aux flambeaux le 13 au soir.

Pour la cérémonie, rendez-vous à 10H40 à la mairie, en présence des corps des sapeurs-pompiers. L'hymne national, La
Marseillaise, sera interprété par Franck CUVILLIER. Sophie MENUS se charge d'acheter la gerbe de fleurs chez le fleuriste
de Crépy.

A l'apéritif sera proposé de la bière et du kir. Pour le repas, 130 personnes sont inscrites à ce jour, il sera nécessaire
d'avoir un stère de bois à disposition pour le barbecue.

Pour la mousse, il faudra un tuyau d'arrosage.

Un rappel général a également été fait concernant le planning des différentes animations prévues tout au long de la
journée.

Bilan des délégation au Maire - information

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal que la décision suivante a été prise en matière de
préemption urbain en vertu des délégations du Conseil municipal (Article L. 2122-22 du CGCT) :

- **Renonciation** au droit de préemption urbain pour la propriété de Mme BRIDE cadastrée AB 250 superficie de 528 m²,
sise 11 Petite rue de Crépy, **vendue 106 000 €.**

Point sur La SEDA : PLAN mis à jour

Monsieur le Maire a présenté un historique ainsi qu'un bilan financier du projet du **lotissement du Mail**. Quinze ans après
la première vente, **17 parcelles sur les 47 d'origine restent à commercialiser.**

Pour dynamiser ces ventes, deux axes d'action sont proposés :

- **Réévaluation des tarifs :** La SEDA suggère d'ajuster les prix de vente suivant l'orientation et l'emplacement de chaque terrain. Effectivement on peut considérer qu'il y a deux gammes de parcelles. Le prix pourrait être augmenté pour les parcelles côté champ et baissé pour les autres parcelles.
- **Stratégie de communication :** Une refonte de la promotion et de la communication autour des terrains disponibles est jugée nécessaire.

Le contrat liant la commune à la SEDA arrivant à échéance le **31 décembre 2026**, Monsieur le Maire précise au Conseil municipal qu'il attend l'avis de la DGFIP pour savoir si le contrat sera renouvelé ou non.

Dans ce cadre, la SEDA propose une **baisse de ses frais de gestion ce qui porte leur cotisation annuelle à 2 000 €** (au lieu d'entre 5000 et 7000€).

En réponse à une interrogation de Romuald Menus concernant les terrains actuellement sous option sur la route de Pouilly, il est précisé qu'une décision finale devra être prise lors du conseil de **septembre**.

2026_052 - Adoption du procès-verbal du Conseil municipal du 5 juin 2026

Monsieur le Maire donne lecture à l'Assemblée du compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 5 juin 2026. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte le procès-verbal de ladite séance à la majorité des suffrages exprimés, une conseillère ayant voté contre.

14 voix pour

1 voix contre : Madame RIBEIRO Carole (représenté)

2026_053 - Adoption du procès-verbal de la commission communication du 5 juin 2026

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée le compte rendu de la réunion de la commission de communication du 5 juin 2026. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte ce procès-verbal à l'unanimité. Par ailleurs, la charte 06 a été retenue comme modèle pour le futur site internet de la commune.

15 voix pour

2026_054 - Adoption du procès-verbal de la commission des travaux du 29 juin 2026

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée le compte rendu de la réunion de la commission des travaux du 29 juin 2026. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte ce procès-verbal à l'unanimité.

15 voix pour

2026_055 - Choix d'un assistant à maîtrise d'ouvrage pour la délégation du service public d'eau potable

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée la nécessité pour la commune de se faire accompagner dans le cadre du renouvellement de la délégation du service public (DSP) concernant l'eau potable.

À cet effet, il présente la proposition financière adressée par le bureau d'études ECAA. Monsieur le Maire précise que ce cabinet, et plus particulièrement **Monsieur Pascal Gronier**, a fait l'objet d'une recommandation de la part de Monsieur Arnaud Poëtte pour la qualité de son expertise.

Cet assistant à maîtrise d'ouvrage (AMO) aura pour mission de conseiller et d'accompagner la collectivité dans toutes les démarches administratives, techniques et juridiques liées à cette délégation de service public.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **Approuve** la proposition financière du bureau d'études ECAA ;
- **Retient** le cabinet ECAA en qualité d'assistant à maîtrise d'ouvrage pour la délégation du service public d'eau potable ;
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer le contrat correspondant ainsi que tout document s'y rapportant.

15 voix pour

2026_056 - Contrat d'apprentissage en espace vert

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que Raphaël COURTIN est en contrat d'apprentissage en espace vert pour l'obtention d'un CAPA Jardinier paysagiste en 2 ans jusqu'au 31 août 2026 en partenariat avec CAP Emploi. Celui-ci a donné entière satisfaction et il est possible de signer un nouveau contrat d'apprentissage. Cette formation s'effectuerait du 1er septembre 2026 au 31 août 2028 avec une semaine sur trois au CFA Chambre d'agriculture à Laon. A la prise en charge du salaire chargé de l'apprenti à hauteur de 80% ainsi que de la formation dispensée par le CFA dans la limite de 10000€ par an s'ajoute 20% de prise en charge pour le tuteur.

Monsieur le Maire présente le bilan financier sur 2 ans pour le contrat d'apprentissage de Raphaël COURTIN, et fait remarquer le faible coût à la charge de la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide de valider cette demande de formation
- autorise Monsieur le Maire à signer le devis de 19 193.65€ par le CFA de Laon pour la formation BPA Ouvrier spécialisé en paysage ainsi que tout document relatif au contrat d'apprentissage pour Monsieur Raphaël COURTIN.

15 voix pour

2026_057 - Attribution de la subvention de fonctionnement pour l'année 2026 au club de football

Le Président du Sporting club Covéronnais a présenté la situation de son club de football à l'Assemblée. Faisant état d'une trésorerie limitée, il sollicite de la commune une subvention exceptionnelle d'un montant de 690€ afin de couvrir les frais d'inscription et d'engagement auprès du district.

Le Conseil municipal invite les dirigeants du club à organiser des manifestations (concours de pétanque, tournoi de foot...) pour augmenter leurs recettes.

Plusieurs remarques ont été formulées par les conseillers :

- Olivier Pawlicki souligne la difficulté d'organiser de nouveaux événements, vu le planning des manifestations des autres associations du village étant déjà très dense.
- Romuald Menus se prononce en faveur de l'aide demandée, tout en conditionnant son soutien à un engagement ferme du club à organiser des manifestations à l'avenir.
- Annick Ohlert valide le principe d'une aide financière mais juge le montant de la subvention trop élevé.
- Sophie Menus exprime son opposition, estimant que ce projet manque de finalisation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité :

- décide d'octroyer une aide financière au Sporting Club Covéronnais d'un montant de 690€
- précise que cette dépense sera imputée au compte 65748 du BP 2026

14 voix pour

1 voix contre : Madame MENUS Sophie

2026_058 – Montant de la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de distribution de gaz : GRDF

Monsieur le Maire expose que le montant de la redevance pour occupation du domaine public de la commune par les ouvrages des réseaux publics de distribution de gaz a été actualisé par le décret du 25 avril 2007.

Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil Municipal du décret n°2007-606 du 25 avril 2007 portant modification du régime des redevances pour occupation du domaine public des communes et des départements par les ouvrages de transport et de distribution de gaz et par les canalisations particulières de gaz et modifiant le code général des collectivités territoriales.

Il propose au Conseil, concernant les réseaux de distribution :

- De fixer le taux de la redevance pour occupation du domaine public au seuil de **0,035** par rapport au plafond de 0,035 €/mètre de canalisation de distribution prévu au décret visé ci-dessus.
- Que ce montant soit revalorisé **automatiquement** chaque année par application à la fois de la longueur actualisée du réseau de distribution de gaz implantée sur le domaine public communale et de l'index ingénierie mesuré au cours des douze mois précédant la publication de l'index connu au 1^{er} janvier ou tout autre index qui viendrait lui être substitué.
- Que selon le décret N°2007-606 susvisé, cette redevance soit due chaque année à la commune sans qu'il soit nécessaire de délibérer à nouveau.

Le Conseil municipal, entendu cet exposé et après avoir délibéré :

ADOpte à l'unanimité les propositions qui lui sont faites concernant la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de distribution de gaz.

15 voix pour

Questions diverses :

Sébastien Fin propose d'afficher un portrait de Monsieur James Smales à la cantine.

Sébastien Fin propose d'installer des panneaux solaires pour alimenter une climatisation à l'école, ces panneaux pourraient être positionnés de manière à faire de l'ombre dans les classes. Monsieur le Maire répond qu'il faut revoir l'organisation des classes avant car il a été remarqué une différence de température entre le rez-de-chaussée et le 1^{er} étage.

Sophie Menus communique la date du repas de l'amitié du CCAS qui aura lieu le 29 novembre.

Monsieur le Maire informe que Cécile Duplant du restaurant Ô P'tit Couvron peut proposer ses services de repas.

Sophie Menus communique la date de collecte de la Banque Alimentaire nationale les 6 et 7 novembre 2026.

Sophie Menus demande de réfléchir à l'organisation du Noël des enfants qui aura lieu le 12 décembre 2026.

Pauline Ponthieu informe l'assemblée que le club de judo de Crépy souhaite se présenter à l'école.

Les sujets étant épuisés, le Maire lève la séance à 22h26.

Monsieur Benoît ROGER
Secrétaire de séance



Monsieur COIGNOUX Grégory,
Maire

